

Louvain-la-Neuve, le 27 avril 2016

Enseignement supérieur : Un minerval à 12.000€ pour les étudiants internationaux ?

D'après l'avant-projet de décret du ministre Marcourt, les étudiants internationaux (hors-UE) paieront bientôt jusqu'à 12.525€ leur minerval. Une mesure qui étonne dans le milieu étudiant, notamment à l'UCL où le recteur Vincent Blondel plaide depuis sa nomination pour une ouverture accrue à l'international.

C'est un sacré pavé jeté dans la mare par le ministre Marcourt, en concertation avec l'ARES (Académie de Recherche de l'Enseignement Supérieur). Le ministre a proposé un avant-projet de décret prévoyant la réorganisation du financement de l'enseignement supérieur. Parmi les mesures préconisées : un rehaussement du plafond maximal du minerval demandé aux étudiants internationaux (hors-UE) dans les universités et hautes écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par le biais d'un système de taux multiplicateur, l'accès aux études pour ces internationaux passerait donc de 4175 € à 12525 €, équivalant à quinze fois le minerval d'un étudiant belge (contre un multiplicateur de 5 actuellement).

Le projet prévoit, en outre, d'augmenter la périodicité de ces droits complémentaires. Jusqu'à présent, les étudiants internationaux devaient payer cette majoration en début de chaque cycle (bachelier et master), ou en cas de redoublement. Désormais, un seul cours raté suffira à faire tomber le couperet. Un étudiant international pourra donc se voir facturer la somme de 12525 € annuellement, sans nécessairement avoir à recommencer son année. Ces sanctions ne manquent pas de provoquer l'émoi au sein des étudiants internationaux de l'UCL : « *Je n'ai aucun moyen de payer autant mes études, c'est totalement exagéré !* » explique Jessica, étudiante colombienne. « *Si cette mesure passe, je serai obligée de rentrer en Colombie. Je n'ai pas accès à un permis de travail ici en Belgique et mes parents n'ont absolument pas les ressources suffisantes pour payer un tel minerval* ».

Du côté de l'AGL (l'Assemblée Générale des étudiants de Louvain) et de la CGEI (Coordination Générale de Étudiants Internationaux), la voix est unanime et s'oppose clairement à ce projet. « *C'est une mesure qui va à l'encontre du message d'ouverture à l'international de notre recteur, cela va entraver l'accès aux études pour les étudiants internationaux* » souligne Hélène Jané-Aluja, co-présidente de l'AGL. « *Cela donne plutôt le sentiment qu'on veut privilégier les contacts avec les pays plus développés, où les étudiants sont plus nombreux à pouvoir assumer de tels coûts* ». Les étudiants déplorent le manque de concertation entre les autorités et les principaux concernés, laissant ces derniers dans une incertitude anxiogène à l'approche des examens.

Contact

Hélène Jane-Aluja, **co-présidente**

0491 / 07.47.37 | hja@aglouvain.be